

Qu'est-ce qu'un conseil local de santé mentale?

Un cadre réglementaire incitatif:

- Circulaires du 12 décembre 1972 et du 9 mai 1974 : incitation à la création de conseils de secteur
- Loi de sectorisation de 1985: incitation à la création de conseils départementaux de santé mentale
- Circulaire du 14 mars 1990: incitation à la création de Conseils de secteur
- Plan santé mentale de 2001 : le développement des partenariats locaux entre les acteurs concernés par la santé mentale est présenté comme un axe majeur d'évolution de la psychiatrie publique.
- Ordonnance de 2003: suppression des conseils départementaux de santé mentale
- Plan santé mentale 2005-2008: incitation à la création des conseils locaux de santé mentale à l'échelle des secteurs sanitaires
- Rapport Couty de 2009: recommande la création de conseils locaux de santé mentale mais articule son fonctionnement à des groupements de coordination pour la santé mentale, à mettre en place sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé
- Rapport Robilliard de 2013: encourage le développement de CLSM et l'extension de leur périmètre d'activité à la pédopsychiatrie et à la psychiatrie du sujet âgé

PAS DE CADRE OBLIGATOIRE : FONCTIONNEMENT ISSU D'UNE ELABORATION COLLECTIVE